

# COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

COM(69) 350 - ANNEXE TECHNIQUE N° 7

Bruxelles, le 30 avril 1969

ACTIVITES FUTURES D'EURATOM

---

Annexe technique n° 7

"DIFFUSION DES CONNAISSANCES"

---

COM(69) 350

ANNEXE TECHNIQUE N° 7

### III.7 DIFFUSION DES CONNAISSANCES (C.I.D.)

- Programme pluriennal du Centre d'Information et de Documentation (C.I.D.).

Commission des  
Communautés Européennes

Programme pluriennal du Centre d'Information et de Documentation (C.I.D.)

Introduction

Les activités du C.I.D. se divisent en trois secteurs : les publications, les bibliothèques et la documentation. Par l'activité "publications" il faut entendre la gestion des différents moyens de diffusion des connaissances scientifiques ou techniques acquises par ou pour le compte de la Commission ; par l'activité "bibliothèques" la gestion des bibliothèques des quatre établissements du C.C.R., ainsi que des bibliothèques scientifiques et techniques de Bruxelles et de Luxembourg ; par l'activité "documentation", la recherche et la fourniture d'ensembles aussi complets que possible d'informations scientifiques et techniques sur des sujets précisés par des demandeurs.

Ces activités consistant pour une grande part en un soutien aux directions générales à compétences scientifiques et techniques (notamment Recherche générale et technologie, Centre commun de recherches et Affaires industrielles) vont être, de toute évidence, largement influencées par les programmes de ces directions générales.

A cet égard, l'activité "documentation", c'est-à-dire essentiellement l'exploitation du système de documentation nucléaire automatisé mis au point par le C.I.D., se détache quelque peu des deux autres. En effet, depuis 1967, ce système a été ouvert à tous les chercheurs de la Communauté et non plus seulement à ceux des services de la Commission.

### Evolution des activités du C.I.D. dans l'immédiat

L'évolution des techniques dans le domaine nucléaire, qui était en pleine accélération il y a une dizaine d'années, a désormais atteint un palier ; parallèlement il est apparu que d'autres techniques, dites de pointe, ont suscité en Europe un intérêt très vif qui a donné lieu à des décisions à très haut niveau (résolution du Conseil du 31 octobre 1967, par exemple).

Pour ce qui est des fonctions plus "classiques" du C.I.D., c'est-à-dire celles des secteurs "bibliothèques" et "publications", elles devraient subsister, tout en s'adaptant à l'évolution des besoins.

La situation est, en revanche, plus complexe pour la documentation mécanisée. Rappelons que le C.I.D. assure, d'une part, la collecte et la mise en mémoire sur ordinateur des informations et, d'autre part, la sélection au moyen de l'ordinateur, en réponse à des questions posées par les utilisateurs, d'informations sur des sujets déterminés (recherches documentaires). Or, il se trouve que l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) de Vienne s'apprête à concurrencer directement, et sur le plan mondial, la documentation mécanisée du C.I.D., du moins en ce qui concerne la collecte des informations et leur mise en mémoire. Il est d'ailleurs prévu que le C.I.D. assiste l'Agence de Vienne, grâce au savoir-faire qu'il a acquis dans ce domaine. Quant au service aux chercheurs, certains Etats membres ont décidé ou envisagent de l'assurer dans un cadre national ou bien en créant un système totalement indépendant fondé sur la matière brute fournie par l'Agence, ou bien en s'appuyant sur les données de l'Agence "travaillées" par le C.I.D. et rendues de ce fait mieux adaptées aux opérations de recherche documentaire ; d'autres, par contre, semblent s'attendre à ce que le C.I.D. continue à servir directement leurs chercheurs et ingénieurs nucléaires ; il faudrait alors que cette activité nucléaire entre dans le cadre de programmes complémentaires financés, dans ce cas particulier, par 3, ou au maximum 5, Etats membres.

Le problème n'est cependant pas très urgent car, même si l'A.I.E.A. tient les délais qu'elle s'est fixés, il ne saurait être question pour elle d'offrir un véritable service avant la fin de 1970. Le C.I.D. devra donc continuer à fournir un service complet à tous les Etats

membres jusqu'à cette date.

#### Prévisions à plus long terme

Le C.I.D. pourrait dès maintenant se préparer à mettre à profit le capital constitué par l'expérience qu'il a acquise au cours des six dernières années en matière de documentation scientifique mécanisée. Rappelons, en effet, que les méthodes mises au point ne sont nullement spécifiques du domaine nucléaire. Il répondrait en cela à des besoins qui deviennent de plus en plus pressants et sur lesquels le Groupe Aigrain, notamment, a insisté.

#### - Besoins en spécialistes

Telle est la prolifération de la littérature scientifique que les méthodes classiques des bibliothèques ne parviennent plus à la maîtriser. Or, il n'existe pas en Europe pour les universitaires, de centres d'initiation aux techniques de la documentation moderne.

L'expérience à grande échelle que le C.I.D. a faite dans le domaine nucléaire lui a permis de former un petit groupe de spécialistes qui connaissent notamment de façon approfondie les problèmes de la documentation moderne ; ces spécialistes seraient à peu près les seuls en Europe à pouvoir valablement dispenser un enseignement adéquat en cette matière.

Il est bien entendu que le C.I.D. pourrait en premier lieu aider les Etats membres désireux d'assurer leur information nucléaire sur une base indépendante, notamment en collaborant à la promotion de leurs documentalistes.

#### - Formation des utilisateurs

Parallèlement, une action d'information et de formation devrait être soutenue auprès des utilisateurs en puissance, afin de faire ressortir au maximum le profit qu'ils peuvent retirer de la documentation moderne.

#### - Besoins dans certains secteurs

Les travaux du Groupe Aigrain ont montré que certains secteurs souffraient d'un manque d'information qui nuisait à leur efficacité.

Deux de ces secteurs ont reçu, de la part de ce groupe, une attention particulière :

- la métallurgie
- l'agriculture.

Pour le premier, en raison des travaux préparatoires assez avancés grâce à l'initiative de la Haute Autorité de la C.E.C.A., on peut espérer qu'une solution concrète interviendra assez rapidement. Pour l'agriculture, par contre, une étude assez poussée sera nécessaire pour mieux délimiter les domaines devant être considérés, pour mieux connaître les besoins des utilisateurs et mettre au point des méthodes de travail efficaces et des structures appropriées.

Quel que soit le domaine considéré, il ne peut être question, à ce stade, de préjuger des structures autour desquelles la documentation scientifique devrait s'organiser. Il peut d'ailleurs s'avérer qu'elles varient suivant le domaine considéré. Il est toutefois peu probable qu'il faille nécessairement s'engager dans la voie d'une centralisation poussée. On pourrait, dans beaucoup de cas, envisager des formules selon lesquelles les spécialistes du C.I.D. seraient détachés auprès d'un projet dans le but de faciliter sa mise en route ; ainsi non seulement l'expérience du C.I.D. serait-elle exploitée, mais elle s'enrichirait au fur et à mesure.

#### -Perfectionnement de la documentation automatisée

Le C.I.D. devra continuer à apporter des perfectionnements aux méthodes de la documentation automatisée, notamment dans le but d'obtenir un service plus complet, plus précis et plus rapide. Il devra par ailleurs, en liaison avec le CETIS, faire des études, dans le domaine de l'indexation automatique par exemple, dans le but d'obtenir une automatisation des opérations qui sont encore effectuées à l'heure actuelle par des moyens manuels.

#### Résumé du programme

En résumé, il est proposé que les activités du C.I.D. au cours des prochaines années évoluent de la manière suivante :

- pour les publications : gestion, comme auparavant, des canaux de diffusion des connaissances scientifiques et techniques acquises par ou pour le compte de la Commission ;
- pour les bibliothèques : gestion, comme auparavant, des bibliothèques scientifiques et techniques de la Commission ;
- pour la documentation :
  - pendant une période de deux ans environ, exploitation, comme auparavant du système automatisé de documentation nucléaire, accompagnée d'études préparatoires dans les domaines prioritaires désignés par le Groupe Aigrain, c'est-à-dire la métallurgie et l'agriculture, et d'une amorce d'activité d'enseignement ;
  - ultérieurement, exploitation du système nucléaire au bénéfice des Etats membres intéressés et intensification à la fois des travaux dans les domaines non-nucléaires et de l'activité d'enseignement.

### Prévisions budgétaires

#### 1. Rappel de la situation actuelle

##### 1.1. Effectifs

- Publications :	5A + 6B + 17C + 3D =	31
- Bibliothèques :	2A + 6B + 13C + 2D =	23
- Documentation :	20A + 9B + 18C =	47
- Direction :	4A + 1B + 3C =	8
Totaux	<u>31A</u> <u>22B</u> <u>51C</u> <u>5D</u>	<u>109</u>

##### 1.2. Crédits engagés à la fin du 2ème programme

- publications :	1,8 Muc
- bibliothèques :	1,6 Muc
- documentation :	1,5 Muc

#### 2. Prévisions 1970-1974

##### 2.1. Effectifs

- publications : augmentation de 2 unités : 1A et 1B  
(motifs : accroissement de la diversité des problèmes à

traiter, en raison notamment de l'adjonction des secteurs charbon et acier, médecine du travail, recherche générale et technologie).

- bibliothèques de Bruxelles et Luxembourg : augmentation de 2 unités : 1B et 1C (motifs : nécessité pour la bibliothèque de Luxembourg de faire face aux nouveaux domaines d'intérêt du service de documentation, c'est-à-dire l'agriculture et la métallurgie).
  
- documentation : augmentation de 12 unités : 7A, 2B et 3C (motifs : travaux dans les nouveaux domaines d'intérêt, notamment l'agriculture et la métallurgie (on a tenu compte du fait que dans le secteur nucléaire, on prévoit une réduction qui se chiffre à 4A, 1B et 2C)).

Au total, l'augmentation des effectifs est donc de 16 agents, à échelonner sur la période 1970-74 (effectifs moyens = 119). Le coût (titres I et II du budget) est de 6,7 Muc pour les 5 ans (à noter que la moitié environ des effectifs du C.I.D. sont des agents des catégories inférieures, et qu'il en a été tenu compte dans les calculs).

## 2.2. Article 54

- publications : 1,5 Muc  
(en valeur réelle ce chiffre représente une réduction par rapport au 2ème programme, obtenue grâce à un recours plus intensif à la reproduction microforme).
  
- bibliothèque : 1,8 Muc

- documentation : 2,0 Muc

(augmentation sensible en raison essentiellement du fait que le C.I.D. devra utiliser, à partir de 1971, la nouvelle machine CII de la Commission ; en effet, l'obtention de la compatibilité entre cette machine et celles des autres centres principaux avec lesquels le C.I.D. travaille et qui sont équipés, pour le moment, en IBM, entraînera des frais supplémentaires annuels de l'ordre de 150.000 u.c. A noter que compte tenu de ce facteur exceptionnel, le montant proposé représente en valeurs réelles, une réduction considérable par rapport à celui du 2ème programme, et ceci malgré l'adjonction des nouveaux domaines, c'est-à-dire l'agriculture et la métallurgie ; en effet, il est prévu que l' "input" soit organisé dans la mesure du possible sur une base décentralisée, ce qui allègera les frais d'indexage, par exemple, à la charge de la Commission. A noter également que le montant proposé comprend les dépenses entraînées par les travaux qui devront être effectués pour le compte du projet SIDON/INIS).

# COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

COM(69) 350 - ANNEXE TECHNIQUE No 7/2  
Bruxelles, le 14 mai 1969

"ACTIVITES FUTURES D'EURATOM"

Annexe technique no 7/2

"DIFFUSION DES CONNAISSANCES"

COM(69) 350

ANNEXE TECHNIQUE No 7/2

- C O R R I G E N D U M -

à

l'annexe technique no. 7

"DIFFUSION DES CONNAISSANCES"

COM(69) 350

ANNEXE TECHNIQUE No. 7

CORRIGENDUM

Corrigendum au texte français du document  
"Activités futures d'Euratom", COM(69) 350  
Annexe technique no. 7 "DIFFUSION DES  
CONNAISSANCES"

---

page 6 : supprimer la section 2.2. et la remplacer par:

2.2. Article 54

- publications : 1,5 Muc

(en valeur réelle ce chiffre représente une réduction par rapport au 2ème programme, obtenue grâce à un recours plus intensif à la reproduction microforme);

- bibliothèques : 1,8 Muc

- documentation : 2,0 Muc

(augmentation sensible en raison essentiellement du fait que le C.I.D. devra utiliser, à partir de 1971, la nouvelle machine CII de la Commission; en effet, l'obtention de la compatibilité entre cette machine et celles des autres centres principaux avec lesquels le C.I.D. travaille et qui sont équipés, pour le moment, en IBM, entraînera des frais supplémentaires annuels de l'ordre de 150,000 u.c. A noter que compte tenu de ce facteur exceptionnel, le montant proposé représente en valeurs réelles, une réduction considérable par rapport à celui du 2ème programme, et ceci malgré l'adjonction des nouveaux domaines, c'est-à-dire l'agriculture et la métallurgie; en effet, il est prévu que l'"input" soit organisé dans la mesure du possible sur une base décentralisée, ce qui allègera les frais d'indexage, par

exemple, à la charge de la Commission. A noter également que le montant proposé comprend les dépenses entraînées par les travaux qui devront être effectués pour le compte du projet SIDON/INIS).